COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit tenue le 12 novembre 2024, à compter de 13 h 30, à la salle B-105a à Longueuil.

Personnes présentes :

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présidente de la CÉ
M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication et secrétaire de la CÉ
Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique au Service des programmes - Longueuil
Mme Christina Butnaru, professeure au Département d'administration et de techniques administratives
Mme Émilie Germain, conseillère pédagogique à la formation continue
M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études au Service des programmes - Longueuil
M. Hugues Gilbert, directeur adjoint des études au Service des programmes - Longueuil
M. Manuel Sepúlveda, professeur au Département d'anthropologie
Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études au Service des programmes - ÉNA
Mme Amélie Laplante, directrice adjointe des études au Service des programmes - Longueuil
Mme Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire - ÉNA
M. Eric. B. Gendron, professeur au Département de techniques de l'informatique
M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques
Mme France Bélanger, professeure au Département de techniques de denturologie
Mme Émilie Jobin, professeure au Département de littérature et de français
M. Denis Courville, professeur au Département de philosophie
M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur à l'ÉNA
Mme Ann Edwards, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit
Mme Édith Paquette-Lemieux, professeure au Département de soins infirmiers
M. Sam Parot, étudiant ÉNA
M. Olivier Pelletier, professeur au Département des langues

Personnes invitées :

M. Simon C. Gervais, directeur adjointe aux études, Service de l'organisation scolaire
Mme Brigitte Chartrand, directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Céline Delzongle, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Claudine Ellyson, directrice, Direction de la formation continue et des services aux entreprises
Mme Florence Michel, enseignante en *Techniques administratives et de gestion*

1. ACCUEIL

La présidente de l'assemblée, Mme Emmanuelle Roy, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des études (CÉ). Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h34.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Mme Emmanuelle Roy présente l'ordre du jour.
Elle précise que Mme Claudine Ellyson se joindra aux personnes présentatrices pour les points 4 et 5.

	Points
1. Accueil	
2. Adoption de l'ordre du jour*	Décision
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 8 octobre 2024*	
3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 octobre 2024	Décision
3.2. Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 octobre 2024	Information
4. Suivi des travaux du comité d'étude des programmes (CEP) en vue de la recommandation de la révision de l'AEC Assurance de dommages des particuliers* Présenté par : Brigitte Chartrand, Céline Delzongle et Nancy Duchesne	Décision
5. Suivi des travaux du comité d'étude des programmes (CEP) en vue de la recommandation de la révision de l'AEC en *Techniques de gestion des ressources humaines** Présenté par : Brigitte Chartrand, Céline Delzongle et Florence Michel	Décision
6. Présentation du devis de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA)* Présenté par : Émilie Brûlé, Geneviève Brunet, Vincent Duchesne, Émilie Germain, Hugues Gilbert, Marie-Pier Lépine	Consultation
7. Présentation en vue de la recommandation des conditions d'admission et du cheminement scolaire 2024-2025* Présenté par : Simon C. Gervais	Décision
8. Information	Information
9. Date de la prochaine assemblée	Information
10. Levée de l'assemblée	Décision

PROPOSITION

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU 8 OCTOBRE 2024*

3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 octobre 2024

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 8 octobre 2024 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 octobre 2024

À la suite de la recommandation d'adoption du calendrier scolaire 2025-2026 par la Commission des études (CÉ), ce dernier sera présenté au Conseil d'administration (CA) du 27 novembre 2024.

4. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTUDE DES PROGRAMMES (CEP) EN VUE DE LA RECOMMANDATION DE LA RÉVISION DE L'AEC ASSURANCE DE DOMMAGES DES PARTICULIERS*

Mmes Brigitte Chartrand, Céline Delzongle et Claudine Ellyson se joignent à la réunion en suivi aux travaux effectués par le comité d'étude des programmes (CEP).

M. Sébastien Bage prend la parole et rappelle le mandat qui a été confié au CEP lors de la réunion de la CÉ du 8 octobre dernier, soit de produire un avis au sujet des deux révisions de programme d'attestation d'études collégiales (AEC), dont celle qui est abordée à ce point de l'ordre du jour.

Pour ce faire, tous les membres de ce comité ainsi que l'enseignante responsable du programme de l'AEC et la directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises se sont réunis le 29 octobre 2024. La principale préoccupation discutée au CEP a porté sur le fait que la révision de cette AEC serait entièrement offerte en formation à distance, comme elle l'est de facto depuis 2020. Or, la convention collective de la FNEEQ adoptée à la fin du printemps dernier prévoit de nouvelles responsabilités en matière de formation à distance, notamment pour la Commission des études, qui doit donner un avis sur les impacts anticipés que la Formation à distance (FAD) aura sur « conditions d'enseignement et d'étude ».

Le CEP a déposé un avis favorable pour la révision de l'AEC Assurance de dommages des particuliers. Cet avis, adopté à la majorité par les membres du CEP, a été présenté dans un document dont les membres de la CÉ ont pu prendre connaissance en vue de la réunion.

Malgré l'avis favorable du CEP, Mme Émilie Jobin souhaite émettre une autre proposition afin d'y ajouter une mention demandant que la passation des épreuves terminales soit réalisée en présentiel.
La présidente de l'assemblée précise que, selon la façon de faire habituelle, la proposition favorable émise par le CEP devrait être, en premier lieu, officiellement traitée par les membres de la CÉ.

En adéquation avec l'avis favorable émis par le CEP, une première proposition est émise.

PROPOSITION

- **Attendu que le comité d'étude des programmes a entendu les réponses de ses invitées et ainsi obtenu un supplément d'information satisfaisant au sujet des deux projets de révision qui ont été soumis à son attention, notamment sur la pertinence du projet, sur les besoins auxquels il cherche à répondre et aux impacts sur les conditions d'enseignement et d'étude.**

- **Attendu que le CEP conseille donc à la Commission des études de recommander au Conseil d'administration l'adoption de l'AEC révisée en *Assurances de dommages des particuliers.***

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose que la Commission des études recommande au Conseil d'administration la révision de l'attestation d'études collégiales en *Assurance de dommages des particuliers*.

Certains membres de la CÉ réitèrent leurs préoccupations :

- à l'égard des modalités d'évaluation dont on craint que leur administration à distance puisse encourager l'utilisation malhonnête ou inefficace d'outils informatiques;
- sur la façon d'attester la valeur d'une évaluation effectuée à distance;
- à savoir si l'utilisation d'une double caméra par la personne étudiante est obligatoire lors de la réalisation d'une évaluation à distance.

Les discussions mènent à l'amendement suivant de la proposition initiale.

AMENDEMENT

Mme Émilie Jobin, appuyée par M. Sébastien Bage, propose d'ajouter « Tout en demandant que les épreuves terminales des cours soient réalisées dans un contexte contrôlé, en mode présentiel » à la fin de la proposition initiale.

La proposition se lirait donc ainsi :

- **Attendu que le comité d'étude des programmes a entendu les réponses de ses invitées et ainsi obtenu un supplément d'information satisfaisant au sujet des deux projets de révision qui ont été soumis à son attention, notamment sur la pertinence du projet, sur les besoins auxquels il cherche à répondre et quant aux impacts sur les conditions d'enseignement et d'étude.**
- **Attendu que le CEP conseille donc à la Commission des études de recommander au Conseil d'administration l'adoption de l'AEC révisée en *Assurances de dommages des particuliers.***

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose que la Commission des études recommande au Conseil d'administration la révision de l'attestation d'études collégiales en *Assurance de dommages des particuliers,* tout en demandant que les épreuves terminales des cours soient réalisées dans un contexte contrôlé, en mode présentiel.

Mme Emmanuelle Roy reconnait la légitimité des préoccupations de certaines personnes à propos des modalités de l'évaluation à distance. Toutefois, elle précise que ces dernières ne peuvent se prononcer sur les aspects des évaluations déterminés par les personnes qualifiées à la formation continue. D'autre part, elle précise qu'elle ne peut pas soumettre une proposition conditionnelle au CA.

Finalement, elle suggère qu'il serait intéressant d'émettre lesdites préoccupations au niveau du comité des orientations pédagogique (COP) afin de réfléchir collectivement à la meilleure manière d'outiller les personnes enseignantes pour qu'elles puissent attester des compétences des étudiantes et des étudiants à la formation à distance.

On demande le vote secret sur cet amendement. Les résultats sont les suivants :

Pour : 9
Contre : 10
Abstention : 2

L'amendement est rejeté.

On demande le vote secret sur la proposition initiale.

PROPOSITION INITIALE

- **Attendu que le comité d'étude des programmes a entendu les réponses de ses invitées et ainsi obtenu un supplément d'information satisfaisant au sujet des deux projets de révision qui ont été soumis à son attention, notamment sur la pertinence du projet, sur les besoins auxquels il cherche à répondre et quant aux impacts sur les conditions d'enseignement et d'étude.**
- **Attendu que le CEP conseille donc à la Commission des études de recommander au Conseil d'administration l'adoption de l'AEC révisée en *Assurances de dommages des particuliers.***

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose que la Commission des études recommande au Conseil d'administration la révision de l'attestation d'études collégiales en *Assurance de dommages des particuliers*.

Les résultats sont les suivants :

Pour : 12
Contre : 5
Abstention : 4

La proposition est donc adoptée à la majorité.

5. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTUDE DES PROGRAMMES (CEP) EN VUE DE LA RECOMMANDATION DE LA RÉVISION DE L'AEC EN TECHNIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Florence Michel se joint à la réunion.
Après avoir rappelé les conclusions des travaux du comité d'étude des programmes (CEP) qui ont mené à un avis favorable de l'AEC, M. Sébastien Bage fait part d'une nouvelle proposition qu'il présente séance tenante. On rappelle qu'il serait plus conforme aux usages de la Commission des études de commencer par recevoir cet avis en formulant une proposition formelle à cet effet.

PROPOSITION 1

Mme Ann Edwards, appuyée par M. Jean-Philippe Beauchamp, propose que la Commission des études accuse réception du rapport du comité d'étude des programmes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION 2

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Émilie Jobin, propose de retarder momentanément la recommandation d'adoption de l'attestation d'études collégiales révisée en *Techniques de gestion des ressources humaines*, dans le but de permettre à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises de consulter les professeures et professeurs de littérature et de psychologie, et de consulter à nouveau le département d'administration et de techniques administratives afin d'examiner la possibilité de dispenser cette formation suivant une formule hybride, et d'administrer les évaluations dans un contexte contrôlé, en mode présentiel.

On demande le vote secret sur cette proposition. Les résultats sont les suivants :

Pour : 10
Contre : 10
Abstention : 1

Après délibération, le vote sur la proposition a abouti à une égalité des voix. En conséquence, la proposition n'a pas été adoptée.

Les discussions qui s'ensuivent sont l'occasion de faire observer que les Départements de français et de littérature, ainsi que de psychologie, n'ont pas été consultés pour discuter des changements possibles dans le format des cours. Mme Brigitte Chartrand porte à l'attention des membres qu'on doit consulter les personnes enseignantes à la formation continue un mois avant la mise en œuvre d'un programme. Elle précise également que des rencontres avec les personnes enseignantes sont prévues à cet effet dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, certains membres de la CÉ souhaitent que le Département d'administration et de techniques administratives soit consulté à nouveau. Or, on rappelle que ce département a déjà fourni, en mars 2023, son approbation quant à la modalité d'enseignement entièrement à distance pour la prochaine cohorte de cette attestation d'études collégiales.

À la lueur de ces échanges, on formule une proposition de scission.

PROPOSITION DE SCISSION 3

Mme Amélie Laplante, appuyée par M. Vincent Michel, propose de scinder en deux la proposition de la façon suivante :

Que la Commission des études propose de retarder momentanément la recommandation d'adoption de l'attestation d'études collégiales révisée en *Techniques de gestion des ressources humaines*, dans le but de permettre à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises de consulter les professeures et professeurs de littérature et de psychologie.

Que la Commission des études propose de consulter à nouveau le département d'administration et de techniques administratives afin d'examiner la possibilité de dispenser cette formation suivant une formule hybride, et d'administrer les évaluations dans un contexte contrôlé, en mode présentiel.

On demande le vote sur cette proposition de scission. Les résultats sont les suivants :

Pour : 8
Contre : 10
Abstention : 3

La proposition de scission est rejetée.

On demande donc à nouveau le vote secret sur la proposition 2 :

PROPOSITION 2

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Émilie Jobin, propose de retarder momentanément la recommandation d'adoption de l'attestation d'études collégiales révisée en *Techniques de gestion des ressources humaines*, dans le but de permettre à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises de consulter les professeures et professeurs de littérature et de psychologie, et de consulter à nouveau le département d'administration et de techniques administratives afin d'examiner la possibilité de dispenser cette formation suivant une formule hybride, et d'administrer les évaluations dans un contexte contrôlé, en mode présentiel.

Les résultats sont les suivants :

Pour : 10
Contre : 10
Abstention : 1

Après délibération, le vote sur la proposition a abouti à une égalité des voix. En conséquence, la proposition n'a pas été adoptée.

PROPOSITION 4

M. Manuel Sepúlveda, appuyé par M. Stéphanie Arpin, demande le dépôt de la proposition 2.

Le vote n'est pas demandé sur cette demande de dépôt. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

On convient donc que la Commission des études se réunira en assemblée extraordinaire une fois la consultation des Départements de littérature et de français ainsi que de psychologie réalisée.

6. PRÉSENTATION DU DEVIS DE LA *POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES* (PIEA)*

Par faute de temps, ce point sera reporté à la prochaine CÉ extraordinaire. La date exacte est à déterminer.

PROPOSITION

Mme Emmanuelle Roy, appuyée par M. Jean-Philippe Beauchamp, propose à l'assemblée le report de ce point à la prochaine Commission des études extraordinaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. CONDITION D'ADMISSION

M. Simon C. Gervais se joint à la réunion et présente les conditions d'admission et du cheminement scolaire pour l'année 2025-2026. Le principal changement, effectué à l'article 4.1.4, est le suivant:

- Ajout du processus permettant la priorisation à l'admission des étudiantes et étudiants ayant droit à l'enseignement en anglais dans le programme *Aircraft Maintenance Technology*, en vertu des modifications apportées à la Charte de la langue française et à la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF).

La demande de modification à la Charte de la langue française sur la protection de la minorité linguistique provient du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).
L'explication se retrouve à la page 6 du document et le passage précis est surligné en jaune pour en faciliter le repérage.

En réponse à des questions reçues de la part des membres de la CÉ, M. Simon C. Gervais confirme que la très forte majorité des nouvelles personnes étudiantes inscrites en *Aircraft Maintenance Technology* sont des ayants droit. Dans l'éventualité où le nombre de demandes d'admission venant de candidates et de candidats ayant droit dépasserait la capacité d'accueil du programme dès le premier tour, la future cohorte pourrait n'être constituée que de personnes ayant droit, si toutes répondent aux conditions d'admission du programme.

PROPOSITION

M. Vincent Michel, appuyé par Mme France Bélanger, propose la recommandation du document des conditions d'admission et du cheminement scolaire pour 2025-2026 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION

Mme Geneviève Brunet, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée l'adoption séance tenante de cet extrait du procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. INFORMATION

Aucune information supplémentaire n'a été partagée.

9. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

Une CÉ extraordinaire sera ajoutée avant celle prévue le 4 février 2025.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever la séance, Mme la présidente remercie toutes et tous les membres de la CÉ pour leur participation à cette réunion et aux discussions.

La séance est levée à 15 h 43.

Sébastien Bage	Edith Caron
Secrétaire de la Commission des études	Secrétaire d'assemblée